

VIII.—Décorations de la Milice du Pape

135.—*Ruban de soie* correspondant à la couleur respective de chacune des six *Décorations* de la Milice, comme suit : 1er ruban *bleu* ; 2e, ruban *bleu liséré blanc* ; 3e, ruban *jaune* (couleur pontificale). 4e, ruban *blanc* ; 5e, ruban *rouge* ; 6e et dernière, ruban *blanc liséré jaune* (couleur du drapeau pontifical.) Prix 15 cts la verge. Prière de mentionner le numéro d'ordre de la décoration à laquelle doit servir le ruban. Voir à ce sujet le *Catéchisme du Sacré Cœur*, ch. XXI.

135^(a)—*Boucles de rubans* de chacune des couleurs précédentes destinées à être attachées au revers de l'habit : 30 cts la douzaine. Prière de désigner exactement pour laquelle des six *Décorations* ces rubans sont demandés.

136—*L'insigne métallique des CHEVALIERS DE LA CROIX*. Beau médaillon circulaire de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre. Il représente en *argent*, sur un fond d'émail blanc la *Croix de Saint-Pierre* et les *Clés*, ornées de deux *branches de laurier*, et entourées d'une bande circulaire en émail bleu sur laquelle se lit l'inscription : ORDO CRUCIS SANCTI PETRI. A l'intersection des bras de la Croix est un cœur minuscule en émail rouge. Prix : \$2 65 la douzaine, 25 cts l'unité.

137—*L'insigne métallique des COMMANDEURS DE LA TIARE*. Il est de même grandeur et de même forme que le précédent, mais il réunit la *Tiare* à la *Croix*, aux *clés* et aux deux *branches de laurier*. Les émaux sont de mêmes nuances, mais l'*argent* y est remplacé par de l'*or*, avec l'inscription : ORDO TIARÆ. Il est muni *au verso*, comme le précédent, d'une épingle de sûreté. Même prix.

N. B.—Ces insignes (Nos 136 et 137) sont réservés *exclusivement* pour les élèves des maisons d'éducation qui ont été jugés dignes par le Conseil d'être promus à l'un des Ordres de la Milice du Pape.

Les Directeurs et Directrices peuvent adopter, comme décorations, les rubans seuls ou les médaillons seuls, ou mieux les deux combinés.

REMARQUES

1—Nous expédions franco les commandes payées d'avance : autrement les frais de port sont à la charge du destinataire.

2—Nous ne recevons des *timbres poste* que pour les fractions de *Dollar* ; prière de n'envoyer que des *timbres* de 1 centin, autant que possible, et jamais de *timbres* d'une somme t.

3—Prière de faire les chèques payables au port à Montréal, Canada ; autrement nous devons débiter à qui de droit 25 cts., pour courtage sur chaque chèque.

4—Ne négligez pas de faire recommander les lettres contenant des valeurs.

5—Si vous avez besoin d'être servi le jour même, envoyez-nous un télégramme ; il vous suffira de nous indiquer le numéro du présent catalogue et la quantité requise.

6—Nous ne pouvons pas reprendre ce que nous avons déjà expédié ; nous ne pouvons pas renvoyer des objets, l'un ne doit pas oublier de inscrire sur chaque paquet le nom et l'adresse de l'appelé cur.

7—Il est inutile de nous demander des objets non-compris dans le présent catalogue ; nous ne pouvons pas nous en occuper.

N. B.—Nous enverrons gratis ce Catalogue et le Catalogue anglais à ceux qui nous en feront la demande.

Adresser toutes communications, chèques, etc.,

Le Messager Canadien,

144, rue Bloor,

MONTREAL, CANADA.

BOITE DE POSTE, No. 2431.